



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
Réf. : PR

**M. le Maire
de la Commune de
57880 VARSBERG**

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de
l'environnement concernant le rejet des eaux
pluviales du lotissement "Les Vergers de la
Chapelle" à Varsberg**

Metz, le 08 octobre 2012

**PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

M. le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Rejet des eaux pluviales du lotissement "Les Vergers de la Chapelle"
situé sur le ban communal de VARSBERG**

Ce dossier a été déposé par : **le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement
Sud de la Bisten (SMIASB)**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2012-00092** en date du 08 octobre 2012 , accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


PATRICIA LAHAYE